

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 05 Août 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq août à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Marey-sur-Tille, convoqué conformément à la loi, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BAILLEUL Christian, Maire.

Présents : M. BAILLEUL Christian, M. JANVIER Frédéric, Mme CHARPENTIER Viviane, Mme TERRADE Pascale, M. PAGLIAI Mario, Mme PITRE Sandrine, Mme LECHENAULT Marie et Mme MOYEMONT Marie-Hélène, M. VARIN Eric.

Excusés :

M. Jean Philippe SEURIOT donne pouvoir à M. BAILLEUL Christian

M. Christophe LAZZERINI donne pouvoir à M. JANVIER Frédéric

Secrétaire de séance : Mme PITRE Sandrine

Approbation du compte rendu de la précédente réunion :

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 05 juin 2026.

Délibération N° 35/2026 Implantation d'un parc photovoltaïque sur notre commune

Pour une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque par la société EUROWIN NRJ

La société EUROWIND ENERGY est spécialisée dans la conception et le développement de parcs éoliens et photovoltaïques. Elle a réalisé un diagnostic technique sur le projet de Marey sur Tille et a identifié plusieurs secteurs qui présentent un potentiel de développement agrivoltaïque.

La société souhaite ainsi réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur Marey sur Tille.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS,

autorise la société à réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc photovoltaïque ;

autorise la société à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires pour l'étude de faisabilité du projet de parc photovoltaïque ;

autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet.

Délibération N° 36 /2026 Travaux de voirie Rue de l'Argillier : choix des entreprises

Suite à l'appel d'offres : 6 entreprises ont répondu pour répondre au cahier des charges des travaux

Selon les critères retenus, c'est la société Bongarzone qui obtient le meilleur classement avec 89%.

Le maire et l'ensemble du conseil décide de retenir la société Bongarzone

Pour : 11

Abstention : 0

Délibération N° 37/2026 SICECO remplacement des projecteurs de l'église : financement du fonds de concours

Le remplacement des 2 projecteurs avec spot LED de couleur blanche s'élève à 2 202,87 €, reste à la charge de la commune la somme de 1 652 € après subvention du SICECO.

Pour : 11

Abstention : 0

Délibération N° 38/2026 Attribution du logement Nord

Le logement Nord étant libre depuis le 30 juin, une annonce a été publiée : 1 candidature a été retenue, répondant favorablement à tous les critères :

Mme COULON Cécile.

La convention démarrera au 1er septembre 2026.

Pour : 11

Abstention : 0

Délibération N° 39/2026 Don pour les communes sinistrées

L'AMF a envoyé un message pour demander aux communes d'aider, dans la mesure du possible, les communes sinistrées par les incendies : l'ensemble du conseil est favorable à verser une subvention d'un montant de 200 euros.

Pour : 11

Abstention : 0

Affaires diverses

- Organisation du tournoi de pétanque du 6 septembre prochain : pour rappel la buvette et la préparation des repas sont gérés par les parents d'élèves du RPI
- Devis validé par l'ensemble de la commune pour le curage des avaloirs (regards et tuyaux des eaux pluviales) par la société VEOLIA : 1 511 € HT
- Devis validé à l'unanimité des panneaux de signalisation : 1 voie sans issue, 4 panneaux 30, 1 panneau d'interdiction de stationner : 1 255 € HT
- Suite à l'annulation du feu d'artifice du 13 juillet, il est décidé de le tirer lors de la soirée du marché gourmand du 4 novembre 2026 : l'artificier prévoit un rdv courant septembre afin d'organiser au mieux le tirage du feu
- Une visite de l'église a été organisé par Mr BELIN et l'office du tourisme d'Is sur tille : retours positifs, une seconde visite aura lieu le vendredi 21 août sur inscription à l'office du tourisme
- Petit point sur la consommation de notre eau : 60 m3 jour avec 34 m3 pris dans le petit réservoir et le reste pompé dans la nappe
- L'APAVE est intervenue afin de réaliser le contrôle réglementaire des installations électriques des bâtiments communaux ainsi que celles du terrain de foot
- Le contrôle annuel des extincteurs a également été effectué par la société PARENT, conformément aux obligations en matière de sécurité.

Clôture de la séance à 20h20

Fait les jours, mois et an susdits.